

CAP Maintenance des Bâtiments de Collectivité

Niveau 3 - Professionnel qualifié



LE CYCLE DE FORMATION



PUBLIC

Ouvert à tous :

- Jeunes plus de 15 ans et/ou sortis de la 3^{ème}
- Adultes de moins de 30 ans
- Salariés, demandeurs d'emploi
- Pas de limite d'âge pour les RQTH

TARIFS

20€ par heure de formation (Prise en charge possible par les OPCO ; fonds de formation, CPF).

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Atelier de fabrication, salles de cours, salles informatiques, centre de ressources multimédia
- Formateurs qualifiés
- Rencontre parents-formateurs-maîtres d'apprentissage

DÉBOUCHÉS

L'agent d'entretien intervient aussi bien dans le domaine du maçon, menuisier, peintre, plombier, électricien, carreleur, plaquiste à un premier niveau de qualification. Il pourra exercer son activité dans les bâtiments gérés par collectivités (communes, hôpitaux, entreprises, hôtels ...) où il se verra confier des travaux de vérification, d'entretien ou de contrôle.

POURSUITE D'ÉTUDES

- Mention complémentaire (1 an)
- Bac Professionnel et/ou BP (2 ans)

OBJECTIFS, APTITUDES ET COMPÉTENCES

Le titulaire du CAP Maintenance de Bâtiments de Collectivités est un professionnel polyvalent du bâtiment. En tant qu'agent de maintenance du bâtiment, son travail consiste à réaliser des travaux sur les structures fixes, les structures mobiles, les réseaux et appareillages pour maintenir les bâtiments de collectivités en état. Il assure également l'entretien courant, les travaux de la maintenance préventive, le remplacement des éléments défectueux dans les infrastructures de collectivités publiques ou privées.

FORMATION

>> Prérequis et durée :

CAP du secteur du bâtiment

Durée totale : 420 h (1 an)

>> Rythme de l'alternance :

Les apprentis sont en entreprise 2 semaines sur 3

>> Contenu de la formation :

Domaine Général

- Français
- Mathématiques

Domaine Professionnel

- Pratiques professionnelles
- Techniques de constructions
- Pathologie du bâtiment
- Environnement professionnel
- Economie et réglementation
- Document de fonctionnement
- Mise en œuvre
- Mesure et contrôle
- Sécurité

>> Modalité d'évaluation :

Examen ponctuel

>> Modalités d'accès et délai d'accès :

Admission sur dossier et/ou test de positionnement et/ou entretien individuel.

Condition d'accès au public en situation de handicap, contactez Camille DELSOL, le référent handicap au 07 87 97 24 68 – camille.delsol@cm-aveyron.fr.

CONTACTS

CAMPUS DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AVEYRON

Service Accueil Développement Promotion

P.A. de Cantaranne – Rue des Métiers - 12850 ONET-LE-CHATEAU

Tél. : 05 65 77 56 18 - E.mail : cfa@cm-aveyron.fr - www.cm-aveyron.fr